

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [5]

Rubrik: Dossier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ENFANTS DONT LES DEUX PARENTS OU LA MERE SEULE TRAVAILLENT OU VONT-ILS APRES L'ECOLE ?

Dans deux mois, ce sont les vacances. On se réjouit dans les familles. Mais beaucoup de parents se demandent déjà, à cette époque de l'année, comment ils vont arriver à concilier, lors de la rentrée du mois d'août, leurs propres horaires de travail et les horaires de leurs enfants en âge de scolarité. Pour certains, qui ne voient poindre à l'horizon que des solutions insatisfaisantes, ou pas de solution du tout, c'est l'angoisse. Nous avons enquêté en Suisse romande.

Un jour, l'institutrice de Thierry, écolier fribourgeois, le renvoie de l'école parce qu'il est fiévreux. Le petit garçon reste dans l'escalier de l'immeuble jusqu'à 18 h. 30, heure d'arrivée de sa mère. Le lendemain, il est transporté à l'hôpital avec une broncho-pneumonie.

Cas extrême ? Peut-être. Mais combien sont-ils, en Suisse romande, les enfants de 8 ans, 6 ans, voire 5 ans, livrés à eux-mêmes pendant de longues heures de la journée ?

Il est difficile de le savoir. Un questionnaire sur ce sujet a été remis en 1982 aux parents des écoliers lausannois. Sur 12 500 questionnaires distribués, 6 332 sont rentrés (soit la moitié). D'après les réponses, 7 % environ des enfants lausannois en âge de scolarité ne sont pas surveillés le matin avant d'aller à l'école ; même proportion environ pour le mercredi après-midi. Le pourcentage grimpe à 13,5 pour la sortie de l'école l'après-midi. Il redescend par contre aux alentours de 4 pour la pause de midi, les vacances scolaires et le samedi matin.

Ces réponses n'ayant pas encore été ventilées selon l'âge des enfants, il est impossible de connaître la proportion exacte des moins de dix ans concernés. (On peut admettre que les enfants plus âgés n'ont pas les mêmes besoins de garde). Cependant, si l'on considère que la moitié des familles n'ont pas répondu, on peut raisonnablement estimer à quelques centaines les petits scolaires lausannois qui, à un moment ou l'autre de la journée, sont exposés aux risques d'accident ou à la détresse affective résultant de la solitude. Ce sont quelques centai-



« Tu vas manger chez toi ? »

nes de trop, rien que dans le chef-lieu vaudois.

FOSSE INQUIETANT

Même sans en arriver à des situations aussi dramatiques, de nombreuses familles romandes rencontrent des difficultés parfois harassantes découlant d'un système de garde inadéquat. Quand la mère seule ou les deux parents travaillent à l'extérieur, un fossé profond se creuse entre leur propre emploi du temps et celui de leurs enfants ; un fossé profond et inquiétant, soit dit en passant, quant à la volonté de notre société de résoudre ses propres incohérences internes.

Certains ménages recourent aux services d'une jeune fille. Il s'agit d'une toute petite minorité, ce qui n'a rien d'étonnant quand on connaît les difficultés actuelles en matière de logement ; sans parler des autres problèmes pouvant découler de l'introduction d'un membre supplémentaire dans la famille.

Les voisines bienveillantes, les grand-mères disponibles, les instituteurs com-

patissants qui accueillent les enfants en classe avant l'heure, ou qui surveillent bénévolement les devoirs entre 13 h. et 14 h. (on nous a cité des cas précis à Fribourg) sont plus nombreux que ne l'affirment les détracteurs de notre « société moderne déshumanisée », en tout cas dans certaines régions ; et c'est tant mieux. Mais ce genre de solutions bricolées sont une source d'angoisse permanente pour les parents. Une maladie, un empêchement quelconque, et l'enfant se retrouve à la rue. Ce sont alors les séries de téléphones aux dépanneurs éventuels, les arrivées tardives au travail, les galopades d'un bout à l'autre de la ville... Restent deux possibilités sérieuses : l'accueil dans une « famille de jour », ou l'accueil institutionnel dans le cadre même de l'école, ou dans des structures extérieures.

LES « FAMILLES DE JOUR »

L'accueil dans une « famille de jour » présente l'avantage de fournir à l'enfant la possibilité de sortir du milieu scolaire,

de jouir de l'atmosphère d'un foyer et d'une attention personnalisée. Les horaires de garde peuvent être choisis d'un commun accord entre les parents et la famille d'accueil.

Pour faciliter les placements, et pour éviter des choix préjudiciables à l'enfant, voire à la famille d'accueil, il existe dans plusieurs villes et régions de Suisse romande des services ou organismes spécialisés, comme le Service des Placements Familiaux, à Genève*, qui dépend du service de protection de la jeunesse ; l'organisation des « Mamans de jour », à

La tâche de ces organismes consiste, d'une part, à mettre en relation l'offre et la demande, d'autre part, à fournir aux deux parties des garanties réciproques. La moralité de la famille d'accueil est contrôlée, son niveau de vie également, car il n'est pas question de confier un enfant à des personnes qui en feraient leur principal gagne-pain. Le nombre des enfants pouvant être accueillis par une famille est fixé selon les dimensions du logement. Par ailleurs, les problèmes pouvant découler pour la famille d'accueil de l'introduction dans le foyer d'un

mères-gardiennes étrangères (nombreuses) de surveiller les devoirs. Mais en Valais se pose les problèmes des distances. Il est difficile de trouver des familles d'accueil dans les villages. Quant à Lausanne, les difficultés sont actuellement très importantes.

Selon Christiane Monney, une des responsables des « mamans de jour » lausannoises, seulement 67 des 160 demandes enregistrées depuis le début de l'année 1984 avaient pu être satisfaites à la mi-avril. « Nous rencontrons à peu près les mêmes problèmes dans tous les quartiers. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à souhaiter travailler à l'extérieur ; cela fait des enfants à placer en plus et des mères-gardiennes en moins. Cette année, nous avons atteint au printemps déjà le nombre de demandes que nous avons atteint l'année dernière en juin ».

STRUCTURES PARASCOLAIRES

Pourquoi la situation est-elle à ce point critique à Lausanne, alors que tout semble baigner dans l'huile, ou presque, à Genève ? Sans doute parce que les structures d'accueil parascolaires sont moins développées dans la capitale vaudoise que dans la ville du bout du lac, de sorte qu'une pression beaucoup plus forte s'exerce sur l'organisme chargé des placements.

En matière d'activités parascolaires, il faut distinguer : les activités surveillées, ou classes gardiennes, fonctionnant dans la deuxième partie de l'après-midi ; les études surveillées (même horaire) ; les réfectoires ou restaurants scolaires ; les accueils du matin. Ces différentes formes de prise en charge peuvent s'effectuer de manière indépendante les unes des autres (en quelque sorte par « tranches » successives dans la journée) ou dans le cadre d'une même unité d'accueil.

Ce dernier système présente un double avantage : l'enfant sort du cadre scolaire pour se rendre dans un lieu d'accueil spécifique, ce qui donne un rythme à sa journée (alors que la prise en charge fractionnée a souvent lieu dans les locaux même de l'école) ; et il est assuré d'une certaine continuité d'accueil, au lieu de devoir passer d'un réfectoire à midi à une classe gardienne à 16 heures. Les Zurichois l'ont bien compris, qui ont mis sur pied, au siècle dernier déjà, et à large échelle, des centres d'accueil de quartier qui fonctionnent à la satisfaction de tous.

En Suisse romande, par contre, cette solution est assez peu appliquée. Certes, un peu partout, certaines garderies ou crèches conçues pour des petits de 0 à 4 ans acceptent de recevoir quelques enfants en âge de scolarité, tôt le matin, à midi et en fin d'après-midi. Mais le mé-



Même à la garderie, la corvée brosse à dents.



« A la garderie, on me donne même des poupées. »

Lausanne*, gérée par l'Entraide Familiale et subventionnée par les pouvoirs publics ; ou le Service des mères-gardiennes, à Sion, Sierre, Martigny et Monthey*, mis sur pied par l'Association valaisanne Femmes-Rencontres-Travail.

enfant « difficile » sont également pris en compte. Le prix de la journée complète varie entre 18 et 35 francs, selon les régions.

Pour ce qui est des conflits de tous ordres qui peuvent surgir dans le triangle formé par l'enfant et ses deux familles, les responsables essayent de les éviter ou de les minimiser par un appui personnel, voire par la constitution de groupes de travail et de réflexion. A Genève, on s'efforce de placer les enfants dans des familles au niveau social et culturel comparables à celui de leur « vraie » famille.

PARER AU PLUS PRESSE

Malheureusement, ce genre de critère ne peut pas toujours être pris en compte, et dans certaines régions, il faut se limiter à parer au plus pressé, sans toujours y parvenir. A Genève, la situation est relativement satisfaisante, avec une offre et une demande stables, et deux points noirs seulement : le manque de familles d'accueil dans certains quartiers résidentiels et l'impossibilité, pour les

lange des âges pose des problèmes, la surveillance des devoirs également, et les locaux sont souvent inadaptés.

SUBVENTIONS PROBLEMATIQUES

Surtout, il arrive que les autorités communales se fassent tirer l'oreille pour accorder des subventions destinées à l'accueil des scolaires, comme à Lausanne, ou trois garderies en tout et pour tout (le Servan, la Rotonde et l'Abri) assurent ce service, partiellement et avec maintes difficultés. Il faut noter, par contre, l'exemple encourageant de Moutier, où suite à la motion d'une conseillère de ville, soutenue par toutes les forces politiques, décision a été prise cette année d'agrandir la crèche municipale « Tom Pouce », afin de lui permettre d'accueillir des enfants en âge de scolarité dès la prochaine rentrée.

Quant à la création de centres d'accueil spécifiques pour les scolaires, elle suppose une vision d'ensemble du problème, et des investissements financiers conséquents. Il existe à Delémont, par exemple, une garderie communale qui fonctionne expressément pour les écoliers. Elle est ouverte de 7 à 18 h., et le prix journalier varie entre 3 et 10 francs, suivant le revenu des parents. La surveillance des devoirs y est assurée. Mais les structures publiques de ce genre sont assez rares. Le plus souvent, ce sont des associations de parents qui prennent l'initiative : la réussite du projet dépend alors de l'obtention de subventions parfois problématiques.

A Morges, le « chalet Sylvana » a ouvert ses portes à la rentrée d'août, pour une période probatoire allant jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les locaux, aptes à recevoir vingt enfants, sont mis gratuitement à disposition par la commune, qui doit se prononcer prochainement sur l'opportunité de prolonger l'expérience. La gestion est assurée par l'Association pour l'Accueil des Ecoliers Morgiens, aux efforts de laquelle on doit la création de ce centre d'accueil. C'est cette dernière qui a dû se procurer, par différentes voies, les fonds permettant d'en assurer le fonctionnement. Il a fallu également recourir aux services d'une équipe de bénévoles entourant une éducatrice diplômée.

A Lausanne, l'unité d'accueil des Bains est ouverte de 11 h. à 13 h. 30 et de 16 h. à 18 h. 30, pour une dizaine d'enfants de 6 à 10 ans. Elle tourne difficilement grâce à des dons. Le centre des Bossons a également ouvert, cette année, une petite unité d'accueil pour enfants de 7 à 13 ans, fonctionnant uniquement quatre jours par semaine, pour la pause de midi. La commune, qui subventionne les repas, a refusé de prendre en charge l'accueil du matin.

LES « FOYERS » DE NEUCHÂTEL

A Neuchâtel, il existe sept « Foyers de l'Ecolier », dont les prestations, très appréciables, ne sont cependant pas du même ordre que celles des unités d'accueil fonctionnant toute la journée. Ils sont, pour la plupart, sis dans les collèges de la ville, et ne reçoivent les enfants que l'après-midi y compris le mercredi, mais pas le vendredi dans certains cas. Organisés par la Société d'Utilité Publique des femmes suisses*, ils ne demandent que la modique somme de 5 francs par mois et par enfant pour l'encadrement et la surveillance des devoirs.

Pour couvrir les charges, qui se montent annuellement à quelque 30 000 francs, la Société reçoit 3 000 francs de Pro Juventute. La ville de Neuchâtel verse la somme royale de 2 000 francs. Pour le reste, il faut compter sur les dons, les actions, les ventes, etc. Il semble que les besoins soient assez bien couverts, mais il est quand même nécessaire d'opérer un tri des demandes.

Même système à La Chaux-de-Fonds, mais avec une subvention communale

« J'sais pas quoi faire, maman n'est pas rentrée ! »



digne de ce nom (60 000 francs) et un prix mensuel un peu plus élevé (15 francs).

En fait, ces « Foyers » s'apparentent plutôt aux études et activités surveillées, qui existent un peu partout en Suisse romande, et qui relèvent du système de la prise en charge « par tranches » — à ceci près que les autres tranches manquent ! Nulle part, en effet, dans le canton de Neuchâtel, il n'existe de restaurants scolaires pour les élèves de primaire (il paraît que le besoin n'existe pas) ni d'accueil systématique avant l'école (on recommande simplement aux mères d'ouvrir leurs classes à l'avance !). Au Locle, où il n'y a pas de « Foyer », les enfants peuvent bénéficier d'études surveillées (jusqu'à 17 heures), gratuites et entièrement subventionnées par la commune. Mais dans le Val de Travers, les structures qui existaient autrefois ne fonctionnent plus : avec la crise, les femmes restent à la maison...

LA « TRANCHE UNIQUE »

La pratique de la « tranche unique » est indubitablement la plus répandue en Suisse romande. La seule différence, d'un endroit à l'autre, consiste en ceci, que cette fameuse « tranche » est prise en charge tantôt par la commune, tantôt par des associations concernées. Par exemple, à Fribourg, c'est l'Association des Parents d'Elèves qui organise parallèlement des classes de devoirs surveillés et des classes de sport, de 16 h. 15 à 17 h. 30, dans quasiment chaque bâtiment scolaire (dès août 1984 il y aura également des classes de « culture » : théâtre, cinéma, photo...). Le prix est de 30 francs par mois.

Genève est un cas particulier : il n'y a pas de centres d'accueil proprement dits, mais le système des « tranches » y est appliqué de manière plus systématique et cohérente qu'ailleurs. De la première enfantine à la quatrième primaire, les enfants peuvent être inscrits aux activités surveillées, de 16 h. 10 à 18 h. Ces activités se déroulent le plus souvent dans les locaux de l'école, parfois à l'extérieur : jeux, musique, bricolage, ateliers pour les plus grands, goûter, le tout organisé par les autorités scolaires et gratuit. Les élèves de 5e et 6e primaire peuvent être inscrits, sur proposition des enseignants, aux études surveillées, qui se déroulent dans la classe même jusqu'à 17 h. 30.

LES RESTAURANTS SCOLAIRES

Les restaurants scolaires existent à Genève depuis le début du siècle. A l'origine, il s'agissait d'une activité à but social, assumée par des comités privés et bénévoles. Aujourd'hui, ce sont des



Le restaurant scolaire, vu par une habituée.

institutions publiques subventionnées par l'Etat et la commune ; leur organisation continue à être le fait d'une fédération d'associations privées, sous la responsabilité du Département de l'Instruction Publique. Le prix varie entre 4 et 5 francs par jour. Il en existe 31 en tout, 13 en ville et 18 dans les communes. Toutes les écoles cependant ne sont pas desservies. Rien n'existe notamment dans la région Troinex-Pinchat-Veyrier-Conches.

L'accueil du matin (entre 7 h. et 8 h. 30) est organisé pour les petits, de la première enfantine à la deuxième primaire, dans les quartiers des Eaux-Vives, Trembley, Pâquis, Saint-Gervais et la Jonction. Seuls les enfants qui ne peuvent pas bénéficier de la surveillance d'un de leurs deux parents avant le début des classes y sont admis.

Comparée à celle qui prévaut dans les autres villes de Suisse romande, la situation genevoise apparaît comme particulièrement favorable. Il suffit de penser qu'à Lausanne, si les études surveillées sont pratique courante comme à Genève, il n'existe que quatre réfectoires pour les élèves de primaire (Prélaz, Rouvraie, Vennes et Malley), et pas d'accueil du matin. Cependant, le modèle genevois a des inconvénients. Le maintien des tout jeunes enfants en milieu scolaire de 7 h. à 18 h. ne fait pas l'unanimité. Certains enfants le supportent très mal

LAUSANNE BOUGE

Ce problème est bien présent à l'esprit des associations lausannoises qui, depuis un an, s'activent pour la création de centres d'accueil extérieurs aux écoles. Une motion dans ce sens avait été déposée en 1981, par une conseillère communale. La municipalité avait alors procédé à une enquête auprès des parents par le biais du questionnaire que nous avons mentionné plus haut. Les premiers résultats du dépouillement confirment que le besoin existe. Une dizaine

d'organismes intéressés poussent à la roue. Mais on attend toujours le préavis de la Municipalité, qui devait paraître avant Pâques, et qui ne paraîtra finalement qu'à l'automne. Seuls des aménagements ponctuels pourront donc avoir lieu pour la prochaine rentrée scolaire. Et la réaction du Conseil communal, qui tient les cordons de la bourse, reste imprévisible.

« Il faudra bien qu'on se rende compte que le problème est urgent et réel, et n'existe pas seulement dans la tête de quelques féministes émancipées ! », s'exclame Marcel Gorgé, responsable des services parascolaires de la ville. M. Gorgé a bien raison. Les principales victimes du système actuel, ce sont les enfants de mères seules, obligées de travailler à l'extérieur, et des familles de condition modeste, où un seul salaire ne suffit pas à faire bouillir la marmite. Ce ne

sont pas les vertueux défenseurs de la famille qui ramèneront ces mères-là au foyer avec de belles paroles.

LE BIEN-ETRE DE LA FAMILLE

Cela étant dit, il faudrait éviter de prendre pour référence seulement un certain nombre de cas plus ou moins dramatiques. Entre les familles confrontées à des situations vraiment critiques et celles où tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles (en admettant qu'il en existe), il y a celles où se manifeste un malaise supportable mais réel, lié à tout un ensemble de problèmes indissociables les uns des autres : emploi, logement, situation financière, maladie, conflits internes, etc. Dans un contexte de ce genre, il est artificiel de traiter le problème de la garde des enfants comme un problème à part. C'est la notion de bien-être global de la famille qu'il faut envisager. Aussi, le taux de fréquentation des structures parascolaires actuellement existantes en Suisse romande est-il trompeur quant aux véritables désirs des parents. La mère qui cherche du travail et n'en trouve pas garde bien entendu son enfant chez elle ; la travailleuse à qui l'on offre une place pour son enfant dans une garderie qui ferme le mercredi après-midi préférera le mettre chez une maman de jour qui refuse de le prendre un seul jour par semaine. Et ainsi de suite. L'intelligence des politiciens se prouve aussi par la capacité d'aller au-delà de certaines apparences.

Silvia Lempen

Collaboration de Eliane Daumont, Béatrice Geinoz, Anne-Lise Grobéty et Françoise Bruttin.

ADRESSES UTILES

Nous fournissons ci-dessous les coordonnées des organismes ou lieux d'accueil cités dans le dossier, dans l'ordre où ils sont mentionnés. Il va de soi que cette liste ne constitue nullement un panorama complet des possibilités existantes en Suisse romande.

- **Service des Placements familiaux, à Genève** : 16, rue des Sources. Permanence téléphonique, le matin : (022) 20 86 65.
- **Mamans de jour, à Lausanne** : resp. Christiane Monney, ch. des Aubépines 29, tél. (021) 37 38 97.
- **Service des mères gardiennes, à Sion** : resp. Alice Dayer, La Muraz, tél. (027) 22 70 88.
- **Service des mères gardiennes, à Sierre** : resp. Sœur Colette Crèche de Beau-lieu, tél. (027) 55 05 85.
- **Service des mères gardiennes, à Martigny** : resp. Sylviane Marquis, rue des Lavois 2, tél. (026) 2 43 76.
- **Service des mères gardiennes, à Monthey** : resp. Rolande Hänggeli, av. de France 18, tél. (025) 71 33 37.
- **Garderie communale de Delémont** : av. de la Gare 11, tél. (066) 22 24 19.
- **Chalet Sylvana, à Morges** : av. de Chanel 6, tél. (021) 71 69 27.
- **Société d'utilité publique des femmes suisses**, responsable des « Foyers d'Ecoliers » à Neuchâtel : prés. Rose-Marie Huguenin, Crêt-Taconnex 28, tél. (038) 24 36 23.
- **Association des Parents d'élèves de Fribourg**, responsable des études surveillées : prés. Mme Murith, tél. (037) 24 50 07.